

Département de la Moselle

SAINT-HUBERT

CARTE COMMUNALE

1

rapport de présentation

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. DONNEES DE BASE	7
1.1. TERRITOIRE COMMUNAL.....	7
1.1.1. Situation administrative	7
1.1.2. Situation géographique	7
1.1.3. Voies de communication	7
1.2. MILIEU HUMAIN	8
1.2.1. Historique	8
1.2.2. Démographie	8
Population totale	8
Evolution générale de la population	8
Ménages	9
Pyramides des âges	9
1.2.3. Activités	11
Taux d'activité	11
Caractéristique de la population active	11
Population ayant un emploi et un lieu de travail	12
Activités sur SAINT-HUBERT	12
1.2.4. Village et habitat	12
Evolution des logements par type de résidence	12
Age des logements	13
Statistiques sur la construction neuve	13
Eléments de confort des résidences principales	13
Types de logements (résidences principales)	13
Nombre de pièces (résidences principales)	14
Statut d'occupation (résidences principales)	14
Bâti et urbanisme	14
1.2.5. Services et équipements	20
Services	20
Equipements scolaires	20
Equipements sportifs et culturels	20
Transport en commun	20
Assainissement	20
Alimentation en eau potable	21
Protection incendie	21
Traitement des déchets	21
1.2.6. Patrimoine communal	21

1.3. ELEMENTS PHYSIQUES	24
1.3.1. Topographie	24
1.3.2. Géologie.....	24
1.3.3. Eaux	27
Hydrologie : les eaux superficielles	27
Hydrogéologie : les eaux souterraines	27
1.4. MILIEUX NATURELS.....	30
1.4.1. Milieux biologiques	30
Flore.....	30
Faune.....	30
1.4.2. Sites d'intérêt écologique	31
1.4.3. Paysage.....	34
Unités paysagères	34
Analyses visuelles	34
1.5. UTILISATION DU SOL.....	38
1.5.1. Agriculture	38
1.5.2. Sylviculture.....	38
1.5.3. Richesses naturelles	39
2. HYPOTHESES ET OBJECTIFS D'AMENAGEMENT	39
2.1. LE PORTER A LA CONNAISSANCE.....	39
2.2. LES ACTIONS EN INTERCOMMUNALITE	39
3. CONCLUSION	39

DEUXIEME PARTIE : JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS DE LA CARTE COMMUNALE

1. CONTRAINTES REGLEMENTAIRES.....	41
1.1 CONTRAINTES AGRICOLES	41
1.2 CONTRAINTES LIES AUX SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE	41
2. ENJEUX COMMUNAUX.....	42
3. DEVELOPPEMENT COMMUNAL.....	43

INTRODUCTION

Suivant l'**article R 124-2** (décret du 27 mars 2001), le rapport de présentation :

1) Analyse l'état initial de l'environnement et expose les prévisions de développement, notamment en matière économique et démographique ;

2) Explique les choix retenus, notamment au regard des objectifs et des principes définis aux articles L 110 et L 121.1, pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées ; en cas de révision, il justifie, le cas échéant, les changements apportés à ces délimitations ;

3) Evalue les incidences des choix de la carte communale sur l'environnement et expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

Article L.121.1 (loi du 13 décembre 2000). Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :

1) L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable,

2) La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'espace rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux,

3) Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la préservation des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

PREMIERE PARTIE ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

PLAN DE SITUATION

SAINT-HUBERT

METZ

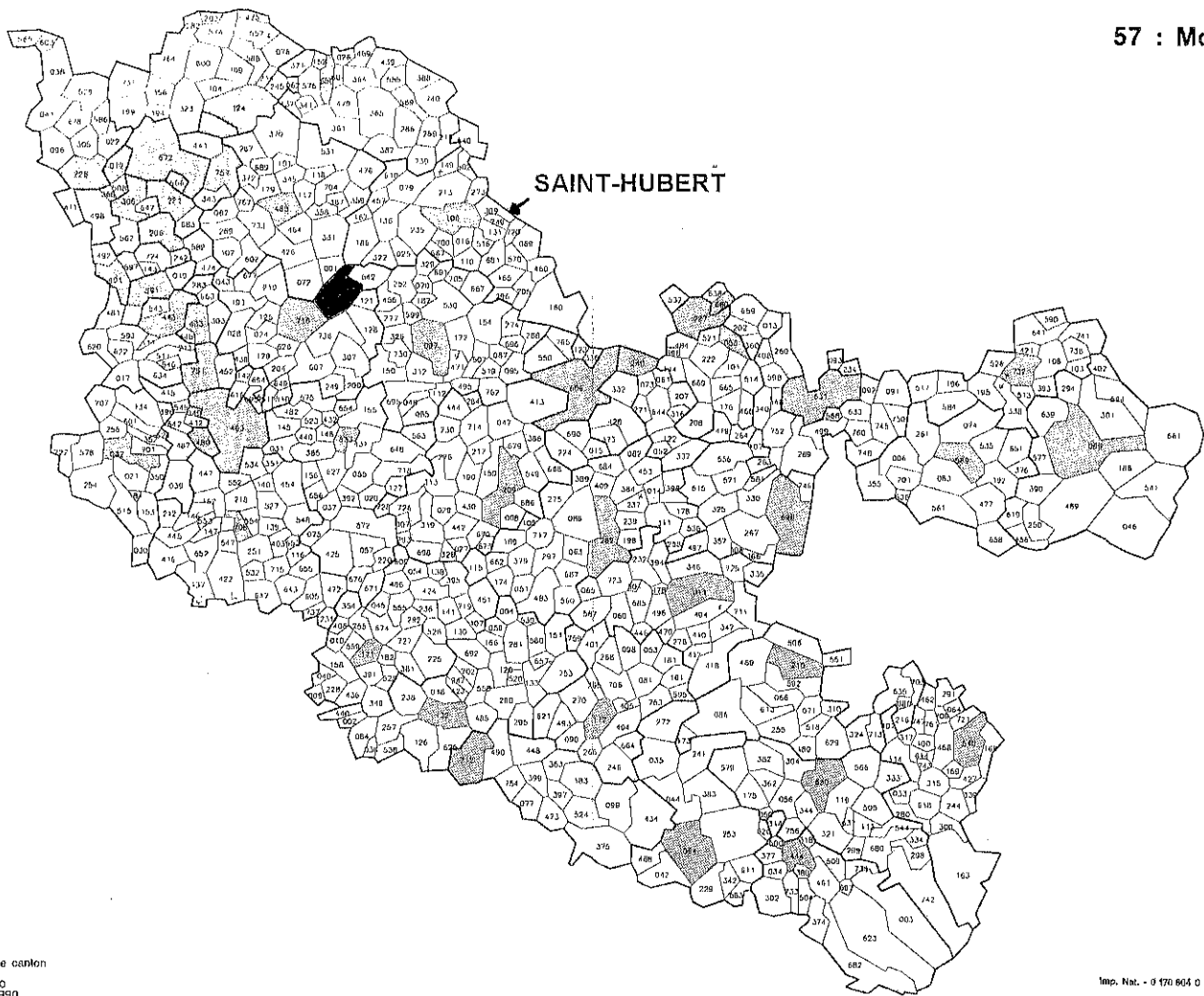
Pont-a-Mousson

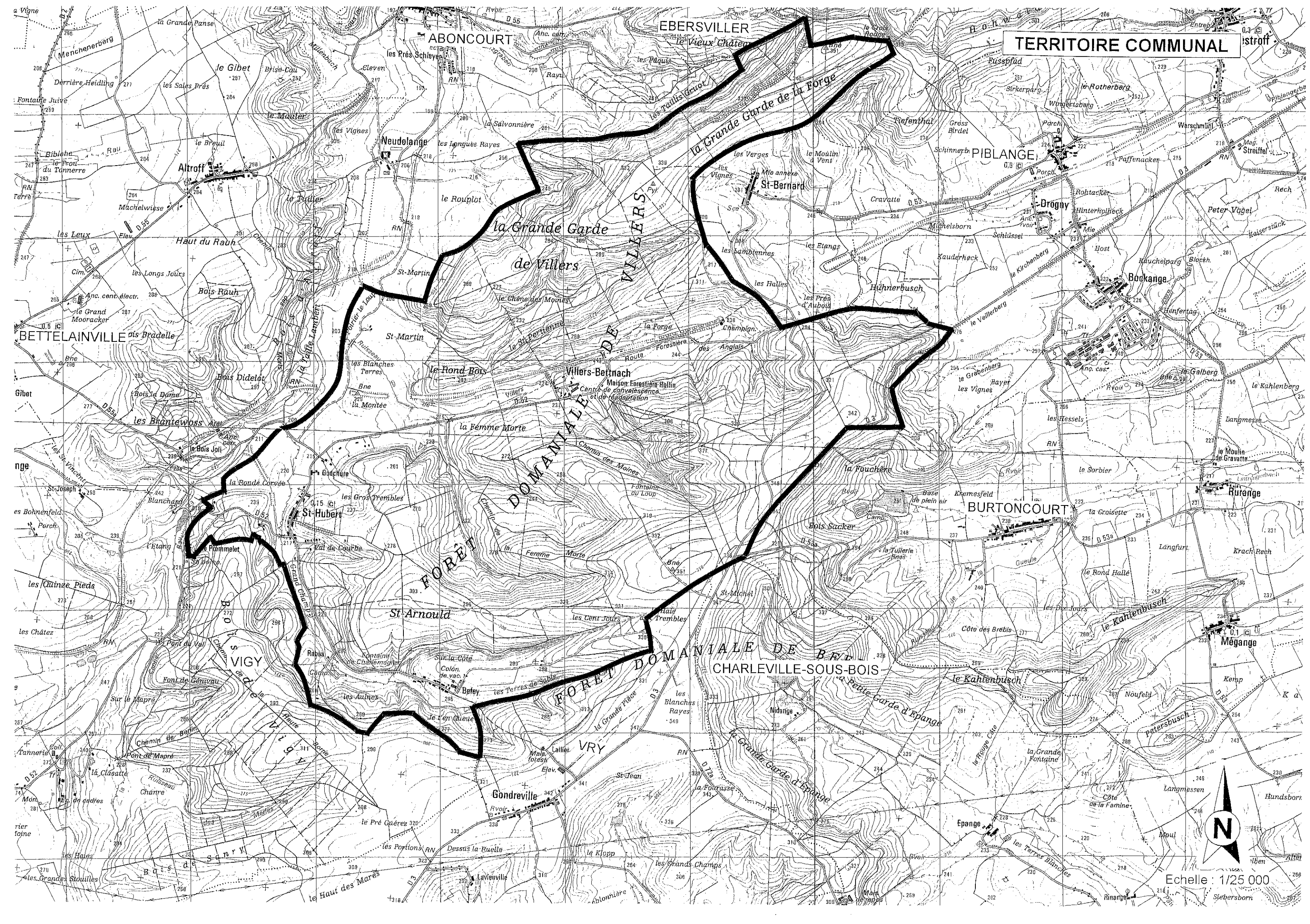


Echelle : 1/200 000

SITUATION DANS LE DEPARTEMENT

57 : Moselle

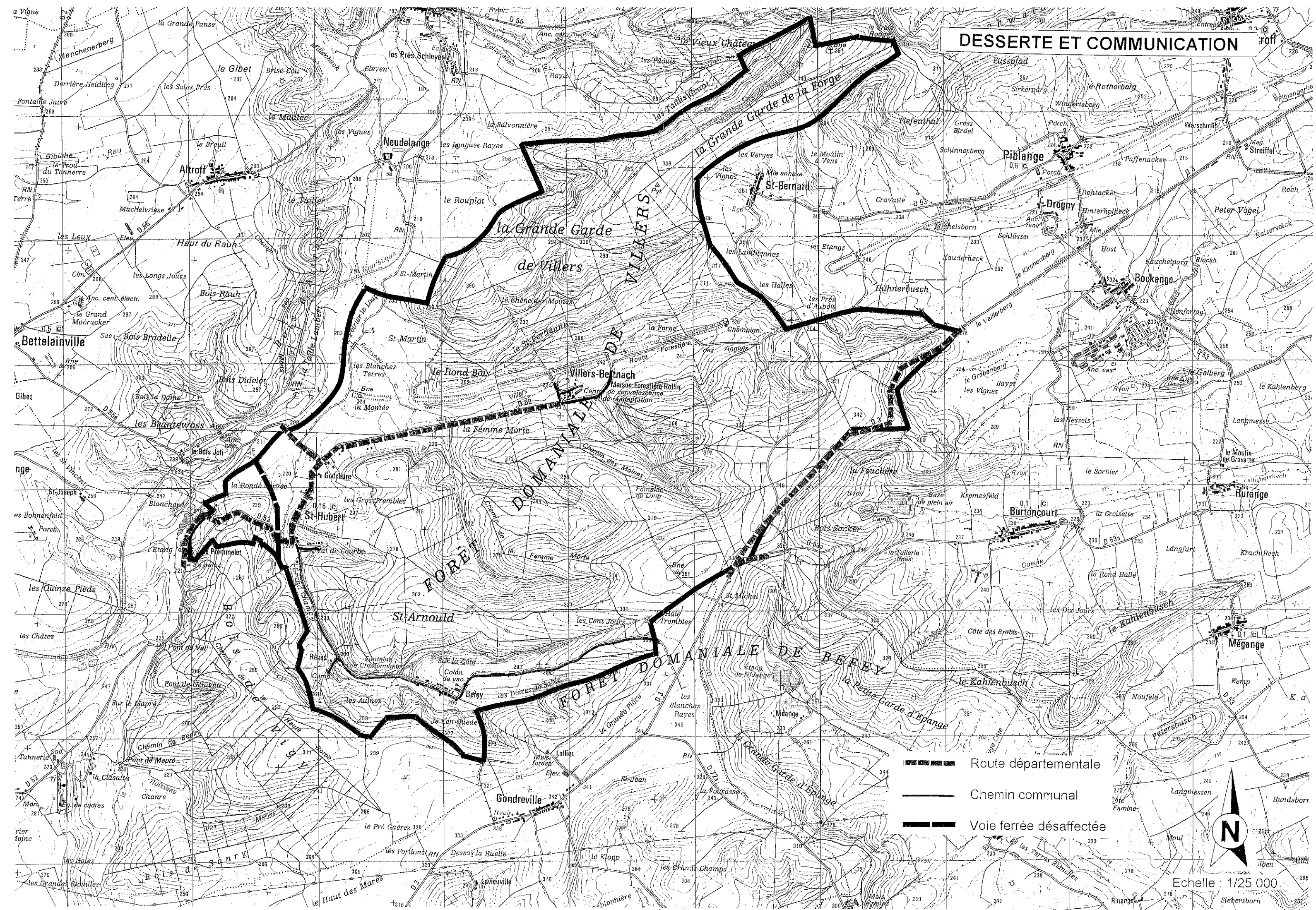




TERRITOIRE COMMUNAL

Echelle : 1/25 000

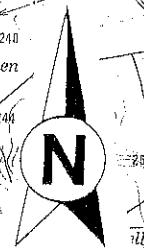
DESSERTE ET COMMUNICATION



Route départementale

Chemin communal

Voie ferrée désaffectée



Echelle : 1/25 000

1. DONNEES DE BASE

1.1. TERRITOIRE COMMUNAL

1.1.1. Situation administrative

La commune de SAINT-HUBERT appartient au canton de VIGY et à l'arrondissement de METZ campagne.

Le territoire communal est limitrophe des communes suivantes :

- ABONCOURT et EBERSVILLER au nord,
- PIBLANGE et BURTONCOURT à l'est,
- CHARLEVILLE SOUS BOIS et VRY au sud,
- VIGY au sud ouest,
- BETTELAINVILLE nord ouest.

1.1.2. Situation géographique

La commune est située à environ 4 km à l'est de VIGY (chef lieu de canton), 18 km de METZ (chef lieu d'arrondissement et préfecture).

Le territoire communal a une superficie de 1 604 ha pour une population de 197 habitants en 1999. La densité est de 12 habitants/km².

Le territoire communal est principalement occupé par des surfaces agricoles (141 ha soit 8% du territoire.) et la forêt (1 280 ha soit 79%).

1.1.3. Voies de communication

La commune de SAINT-HUBERT est desservie par :

- la RD52 qui relie VILLERS BETTNACH via SAINT-HUBERT à SAINT PRIVAT LA MONTAGNE,
- la RD55a SAINT HUBERT BETTELAINVILLE
- la RD3, METZ BOUZONVILLE
- la RD53a, jonction RD3 à RURANGE

Des chemins pédestres sont inscrits par le Club touristique lorrain. Un sentier de VTT permet de relier VILLERS BETTNACH à EBERSVILLER.

Les chemins communaux desservent le village de SAINT-HUBERT et permettent de rejoindre BEFEY, annexe de SAINT-HUBERT.

1.2. MILIEU HUMAIN

1.2.1. Historique

Dépendant de l'ancienne province des Trois Evêchés, le village a été créé en 1602 dans la forêt de l'abbaye de VILLERS BETTNACH.

La ferme de Rabas a appartenue aux bénédictins de Saint Arnould, c'est le plus ancien lieu de pèlerinage du pays messin. Elle aurait été fondée vers 800 par Charlemagne qui venait régulièrement chasser dans le massif forestier constituant la haute vallée de la Canner. En 1049, la chapelle a été consacrée par le pape Léon IX. Elle est dédiée à la vierge qui est fêtée le lundi de Pentecôte.

VILLERS BETTNACH est bâti autour des ruines de l'ancienne abbaye qui est un monastère du 12^{ème} siècle

1.2.2. Démographie

Population totale

	1968	1975	1982	1990	1999	2003
Nombre d'habitants	146	164	187	173	197	220

Le nombre d'habitants a une évolution en dents de scie. Depuis 2003, le cap des 200 habitants est dépassé.

Evolution générale de la population

	1962 1968	1968 1975	1975 1982	1982 1990	1990 1999
Variation %	-0,45	1,68	1,88	-0,97	1,45
Solde migratoire %	-2,14	1,12	1,64	-1,38	1,27
Solde naturel %	1,69	0,56	0,25	0,41	0,18
Naissance		18	15	16	14
Décès		12	12	10	11

Après une chute du nombre d'habitants entre 1962 et 1968, le commune assiste à une croissance jusqu'en 1982. L'évolution négative de 1982 à 1990 voit la tendance s'inverser ensuite.

La variation du nombre d'habitants est toujours liée au solde migratoire. Le solde naturel reste toujours positif : il y a plus de naissance que de décès à SAINT HUBERT.

Ménages

	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers. et plus	Nombre de pers/ménage	TOTAL
1975	10	10	9	5	2	6	3,90	42
(%)	23,8	23,8	21,4	11,9	4,8	14,3		100
1982	13	10	18	11	2	3	3,28	57
(%)	22,8	17,5	31,6	19,3	3,5	5,3		100
1990	9	16	11	13	8	1	2,98	58
(%)	15,5	27,6	19	22,4	13,8	1,7		100
1999	16	17	13	16	6	2	2,81	70
(%)	22,8	24,4	18,6	22,8	8,6	2,8		100
Région 1990	24,5%	28,6%	19,0%	16,5%	7,7%	3,7%	2,68	100%
France 1990	27,1%	29,6%	17,7%	15,6%	6,7%	3,2%	2,57	100%

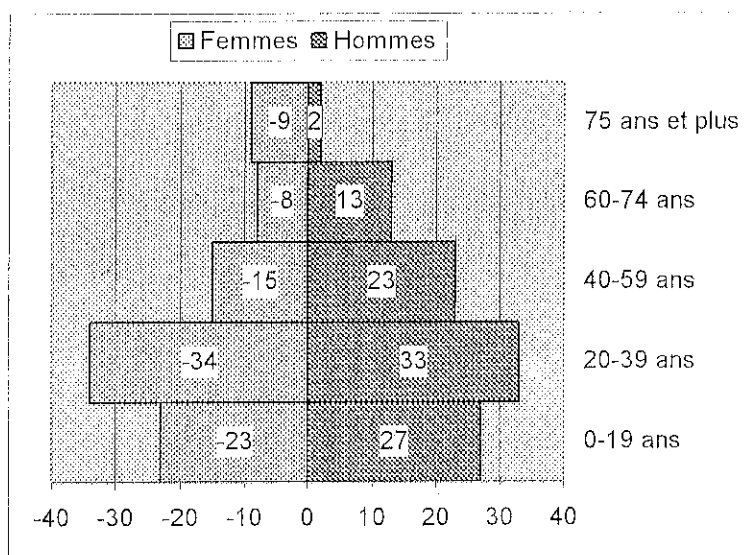
Le nombre de personnes par ménage est en diminution comme partout en France : il est lié à la décohabitation et au manque de "famille nombreuse". Les ménages de 5 personnes et plus sont en réelle diminution au profit des ménages de 1, 2, 3 ou 4 personnes.

Pyramides des âges

Données 1982 (187 habitants)

Total femmes : 89

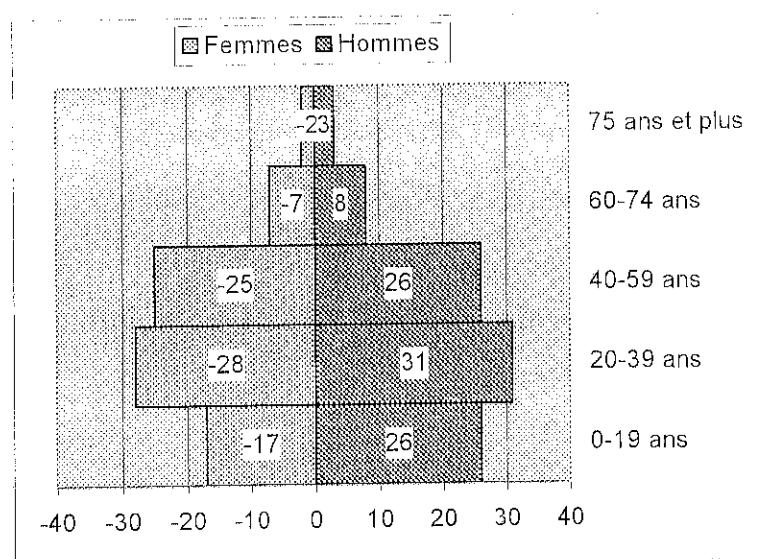
Total hommes : 98



Données 1990 (173 habitants)

Total femmes : 79

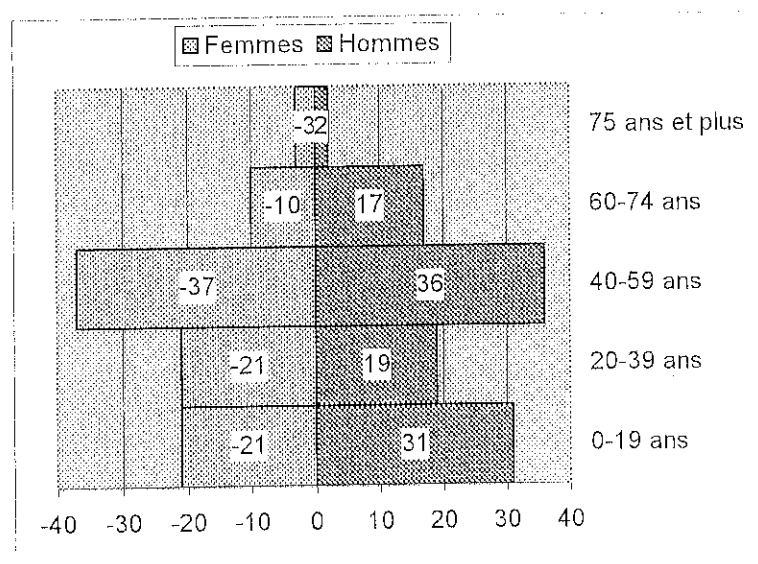
Total hommes : 94



Données 1999 (197 habitants)

Total femmes : 92

Total hommes : 105



Indice de jeunesse : $I = (0-19 \text{ ans}) / (60 \text{ ans et plus})$

En 1982 : $I = 50/31 = 1,61$ en 1990 : $I = 43/20 = 2,15$

1999, $I = 52/32 = 1,62$

Les pyramides sont déséquilibrées surtout pour la tranche d'âge 0-19 ans insuffisamment représentée. C'est en 1999 que les résultats sont les plus décevants : la tranche d'âge 20-39 ans est aussi sous représentée au profit de la tranche d'âge 40-59 ans

L'indice de jeunesse de 1999 est voisin de celui de 1982 après avoir augmenté en 1990. Cette variation ne reflète pas la tendance actuelle : elle s'explique peut-être par les petits chiffres disponibles sur le ban communal.

1.2.3. Activités

Taux d'activité

		1975	1982	1990	1999
SAINT HUBERT	Population (+ de 15 ans)	126	153	137	165
	Population active	71	87	90	104
	Taux d'activité %	56,3	56,8	65,7	63
Région	Taux d'activité %			51,5	

La population active augmente en nombre et en pourcentage compte tenu de la très faible représentativité de la tranche d'âge 0-19 ans. Elle est bien supérieure aux moyennes régionale ou départementale.

Caractéristique de la population active

		Hommes	Femmes	Total
Population active	1975	46	25	71
	1982	49	38	87
	1990	51	39	90
	1999	55	49	104
Actifs ayant un emploi	1975	43	25	68
	1982	47	37	84
	1990	49	36	85
	1999	52	47	99
Dont salariés	1975	37	22	59
	1982	41	36	77
	1990	41	34	75
	1999	48	42	90
Chômeurs	1975	3	0	3
	1982	2	1	3
	1990	2	3	5
	1999	3	2	5

Le nombre d'actif a augmenté depuis 1975 par la présence de plus en plus constante des femmes sur le marché de l'emploi. La population masculine a progressé dans des proportions beaucoup plus modestes.

Les chômeurs restent très marginaux et touchent globalement autant les hommes que les femmes.

Population ayant un emploi et un lieu de travail

	1975	1982	1990	1999
Population active ayant un emploi	68	84	85	99
Travaillant dans la commune	45	32	24	20
Travaillant dans le département excepté la commune	23	51	57	79
Travaillant hors du département	0	1	4	

Le ban communal est de moins en moins pourvoyeur d'emploi. Les actifs travaillent en grande majorité dans le département hormis quelques uns qui se déplacent jusqu'au Luxembourg quotidiennement.

Activités sur SAINT-HUBERT

Les activités font partie du secteur tertiaire : 1 bureau d'études (ingénieur conseil en fluide), 1 distillerie, 1 paysagiste (commerces de végétaux), 1 fromager (la ferme de Rabas), 1 auberge, 1 gîte rural chambre d'hôtes, 2 gardes forestiers, 1 colonie de vacances avec 2 gardiens, 4 employés communaux.

Il n'y a pas de commerce de proximité. Fromager et surgelés sont itinérants. Les commerces et les services sont à VIGY, HAGONDANGE, MAIZIERES, LES ETANGS, BOUZONVILLE et METZ (grande distribution, spécialistes).

1.2.4. Village et habitat

Evolution des logements par type de résidence

	1968	1975	1982	1990	1999
Nombre d'habitants	146	164	187	173	197
Nombre de logements			82	90	86
Résidences principales	41	42	57	58	70
Résidences secondaires			20	24	13
Logements vacants			5	8	3

Le nombre de logements reste quasiment constant. Les résidences secondaires cèdent le pas aux résidences principales qui sont en augmentation constante.

Les résidences secondaires en 1990 sont surtout au niveau de VILLERS BETTNACH.

Les logements vacants sont très rares.

Age des logements

	avant 1949	1949-1974	1975-1981	1982-1989	1990 et plus	TOTAL
Nombre	23	29	13	7	14	86
%	26,7	33,7	15,2	8,1	16,3	100
Région (%)	40,4	36,7	12,7	10,2		100
France (%)	39,5	33,8	14,0	12,8		100

Les constructions sont anciennes (constructions avant 1949 et avant 1974) même si le pourcentage est inférieur à la moyenne régionale ou française.

Statistiques sur la construction neuve

	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91
autor. ¹	3	1	3	0	0	1	1	0	0	0	0	1
comm. ²	1	3	1	1	0	1	1	0	0	0	0	1

	92	93	94	95	96	97	98	99	00	01	02	Total
autor.	0	0	1	0	1	0	0	2	0	2	2	18
comm.	0	0	1	0	0	1	0	0	2	2	1	16

Il se construit environ 1 logement tous les ans depuis 23 ans.

Eléments de confort des résidences principales

	1990	1999
Résidences principales	58	70
Chauffage central	38 (65%)	51 (73%)
WC intérieur	56 (96%)	67 (96%)
Baignoire ou douche	54 (93%)	70 (100%)

Le WC intérieur est resté jusqu'en 1990 l'élément de confort prioritaire. Aujourd'hui, il est devancé par la baignoire ou douche. Le chauffage central reste toujours bon dernier même si les chiffres tendent à augmenter.

Types de logements (résidences principales)

	Maison individuelle	Logement dans un immeuble collectif	Fermes	Autres	TOTAL
1990	49 (84%)	6 (10,5%)	1 (2%)	2 (3,5%)	58
1999	61 (87%)	8 (11,5%)	1 (1,5%)	0 (0%)	70

SAINT-HUBERT est un village classique disposant avant tout de maisons individuelles. Les caractéristiques agricoles ne sont pas marquées ici : seule une ferme est recensée.

¹ autor. : autorisés

² comm. : commencés

Nombre de pièces (résidences principales)

	SAINT-HUBERT		Région	France
	1990	1999	1990	1990
1 pièce	4 (7%)	5 (7%)	3,9%	6,1%
2 pièces	0 (0%)	0 (0%)	8,6%	13,0%
3 pièces	10 (17%)	8 (11%)	19,2%	23,5%
4 pièces	7 (12%)	11 (16%)	27,7%	28,0%
5 pièces ou plus	37 (64%)	46 (66%)	40,5%	29,5%

Ce village rural possède, de façon classique, avant tout des résidences principales de 5 pièces ou plus. A VILLERS BETTNACH, des logements locatifs ont été construits ce qui explique la présence de résidences de 1, 3 ou 4 pièces.

Statut d'occupation (résidences principales)

	SAINT-HUBERT		Région	France
	1990	1999	1990	1990
Propriétaire	45 (77%)	57 (81%)	54,7%	54,4%
Locataire ou sous-locataire	10 (17%)	7 (10%)	37,6%	39,6%
Logé gratuitement	3 (6%)	6 (9%)	7,8%	5,9%

La majeure partie de la population est propriétaire de son logement. Elle est en proportion beaucoup plus importante que dans la région ou en France : ce phénomène est général en milieu rural. Les locataires sont à VILLERS BETTNACH. Les logés gratuitement ne sont pas rares.

Bâti et urbanisme

L'origine de la structure villageoise est héritée d'un passé du travail de la terre. Cette tradition est perpétuée par tous les éléments du cadre de vie dont les composantes typomorphologiques expliquent la constitution des plus anciennes habitations. Le regroupement rural a connu une sédimentation au fil du temps et, par des adjonctions successives, des extensions transversales et des comblements interstitiels. Les liaisons transversales deviennent le support d'une urbanisation renouvelée et d'une transformation des modes de construction proposés.

Les constructions traditionnelles ont subi des améliorations ou réfections que l'usure du temps rendait inévitable.

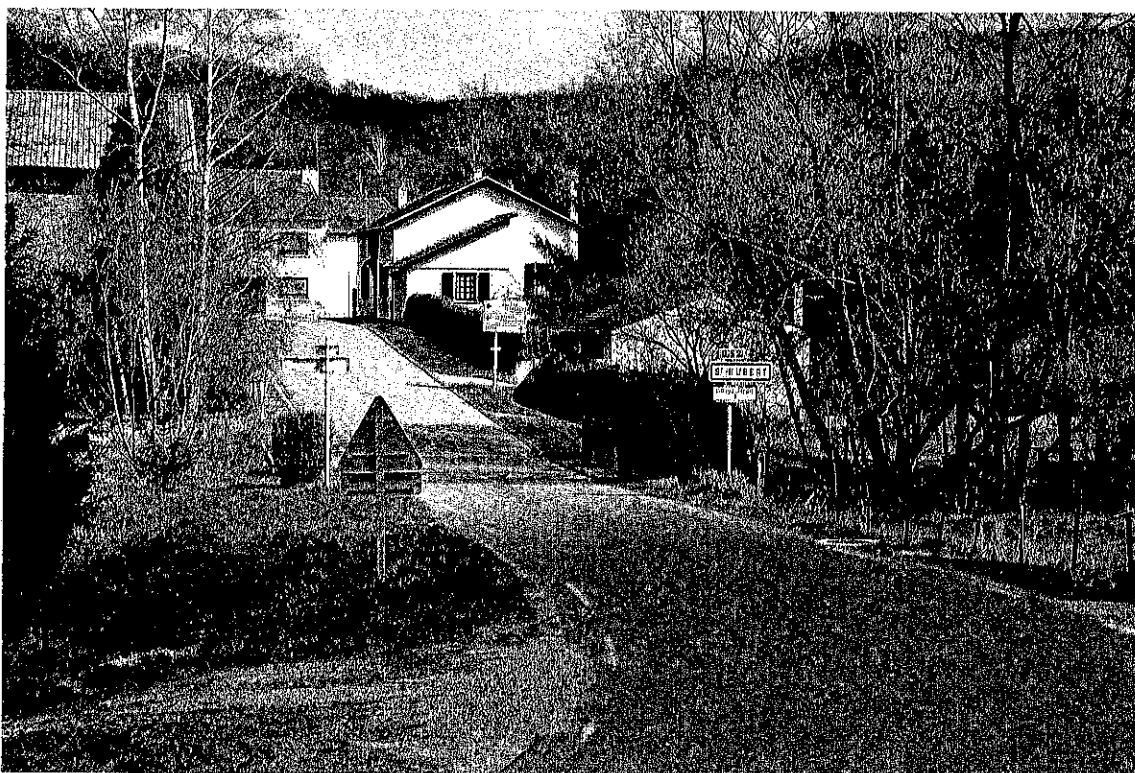
L'époque récente exprime 2 phénomènes antagonistes : d'une part la diminution constante de la population agricole et, d'autre part, l'installation progressive de nouveaux ruraux. 2 sortes d'actions en dérivent sur le cadre bâti :

- la réhabilitation de l'habitat existant (selon les dispositions immobilières et les aléas de la vente),
- l'implantation sporadique de nouvelles constructions (typologie du modèle individuel) en raison d'une saturation de l'existant.

Les besoins nouveaux en matière d'habitat ont fini par déborder l'assiette traditionnelle du village. Avec le développement de la maison individuelle, conjugué au nouveau besoin de vivre à la campagne, le patrimoine immobilier a trouvé un nouvel élan. Il s'est traduit d'une part, selon une reprise fonctionnelle de l'habitat existant et, d'autre part, avec l'adjonction sporadique de modèles d'habitations isolées.

Les habitations les plus récentes se situent en limite des rues principales (BEFEY, VILLERS BETTNACH) et dans la rue du val de courbe à SAINT HUBERT. Ces constructions n'ont pas de caractère particulier au sens où elles sont identiques à toutes celles que l'on retrouve sur l'ensemble du département. Elles sont variées dans la mesure où il n'y a pas véritablement d'opérations groupées.

La particularité de SAINT HUBERT est liée aussi au mitage des constructions notamment le long de la RD52 en direction de VILLERS BETTNACH. Résidence secondaire dans un premier temps, ces constructions ont été confortées afin de devenir progressivement des résidences principales. Aujourd'hui, elles mitent le paysage et ne se rattachent à aucun des pôles urbains de la commune.



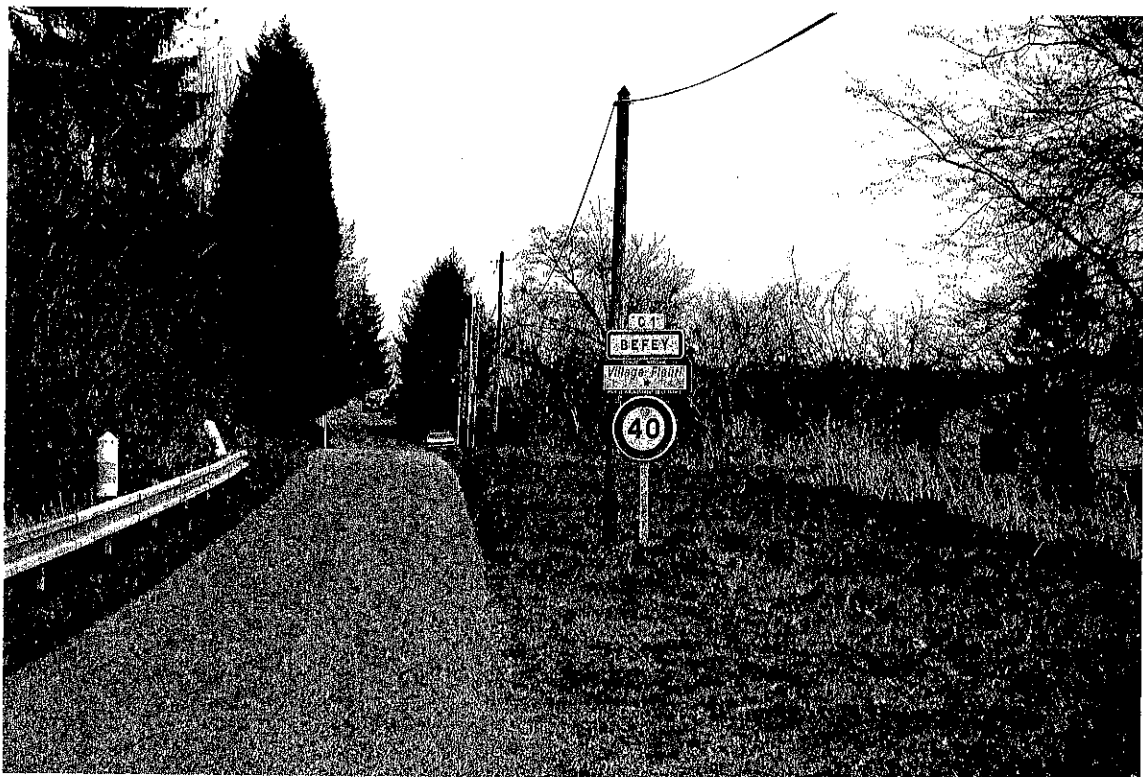
Entrée de SAINT-HUBERT, côté VIGY, par RD52.



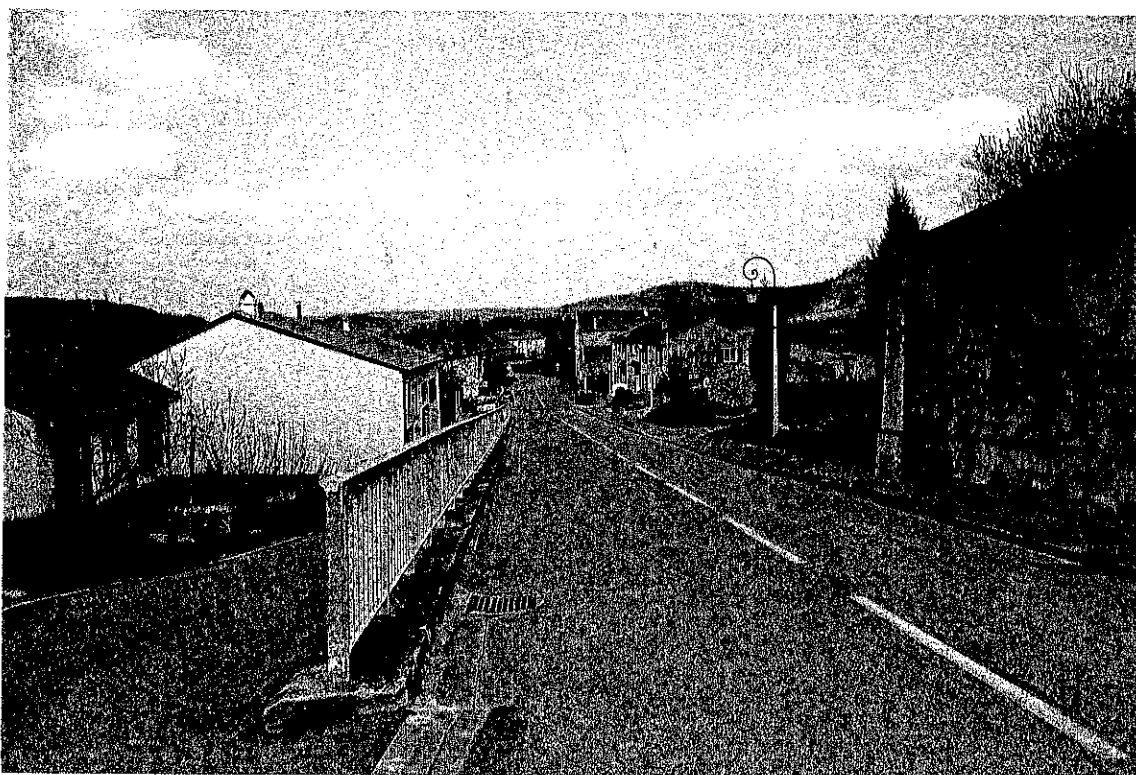
Entrée de SAINT-HUBERT, côté BETTELAINVILLE, par RD52.



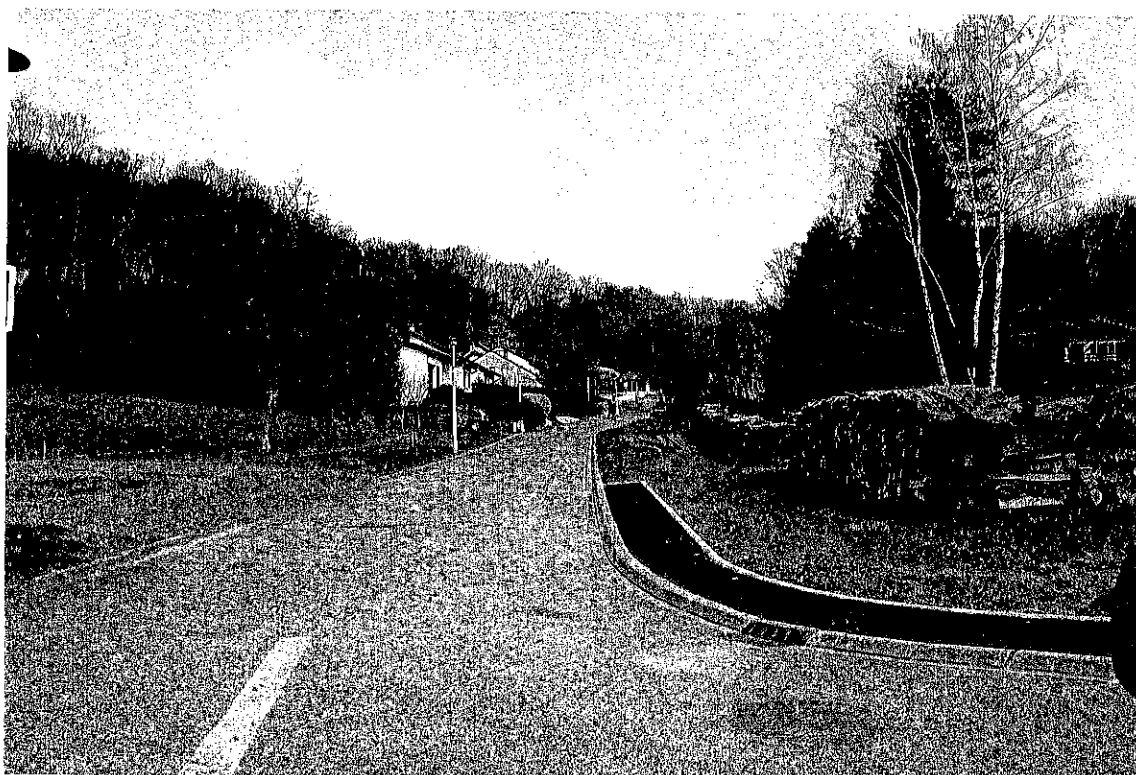
Entrée de VILLERS BETTNACH, par RD52.



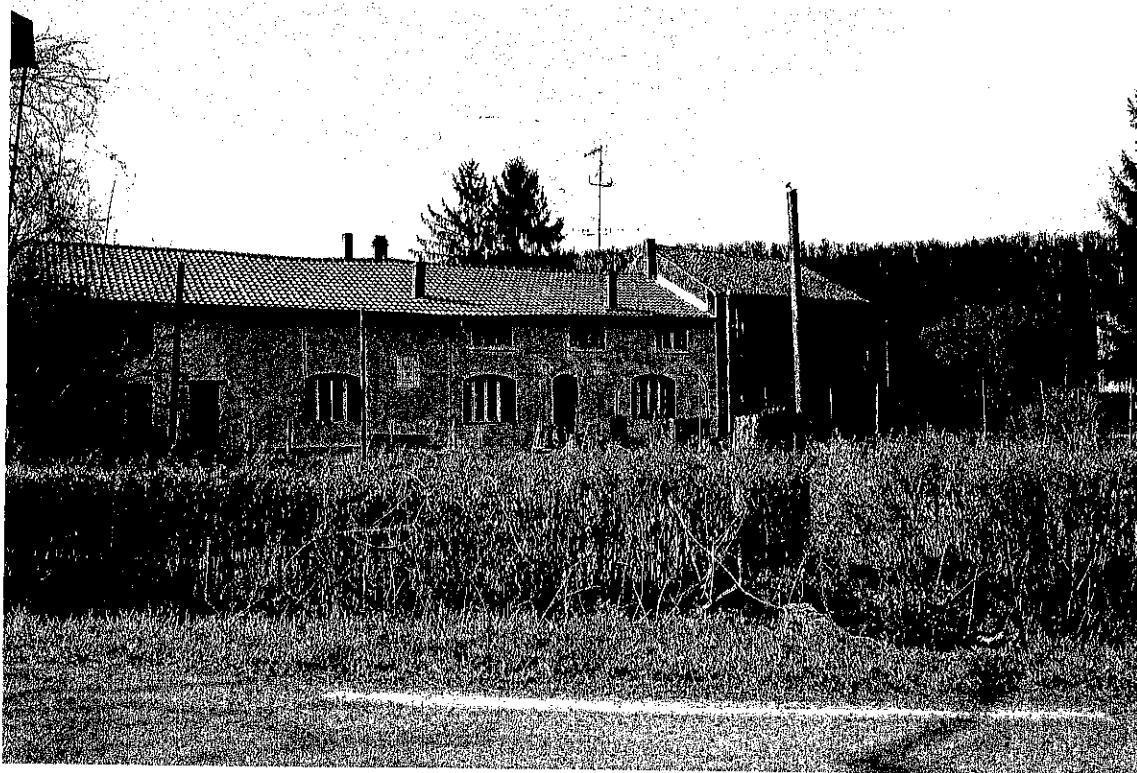
Entrée de BEFEY, côté SAINT HUBERT par chemin communal n°1



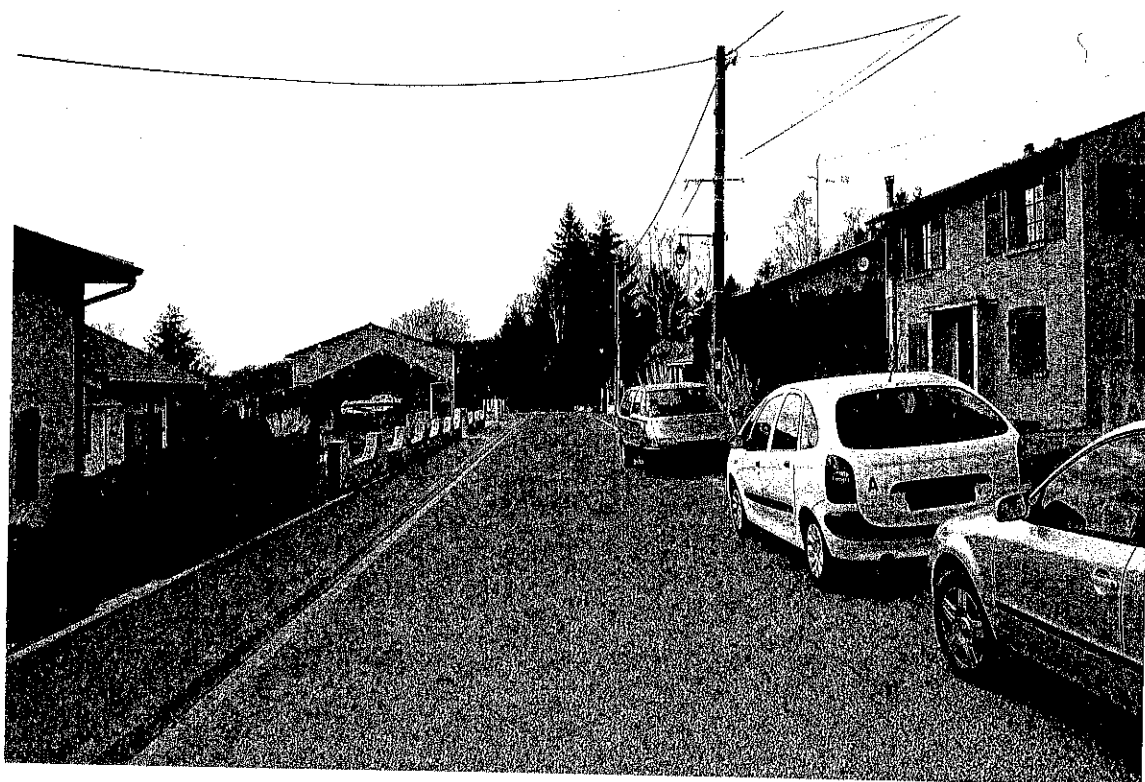
Village de SAINT HUBERT : rue principale.



Extension pavillonnaire récente : rue du val de courbe.



VILLERS BETTNACH.



BEFEY.

1.2.5. Services et équipements

Services

La proximité des services est à relier avec la proximité des commerces. Les services (banques, gare, taxis, trésorerie, notaires, vétérinaire, auto-école, ANPE, gendarmerie, ...) sont présents à VIGY, HAGONDANGE, ENNERY et METZ.

Equipements scolaires

L'école primaire est à VIGY : en 2003 il y avait 8 élèves en maternelle et 13 en primaire. Le ramassage a lieu 4 fois par jour. Il y a une cantine.

Le collège le plus proche se situe à VIGY, il y a une cantine. La suite des études se poursuit généralement au lycée de METZ. Le ramassage du primaire fonctionne aussi pour le collège. Pour le lycée, c'est la ligne BETTELAINVILLE VIGY.

Equipements sportifs et culturels

Il y a des équipements sportifs et culturels : un plateau sportif (basket, handball, mini foot, ping-pong, pétanque), une aire de petits jeu et une bibliothèque. Un projet d'aire de jeux est souhaité à VILLERS BETTNACH.

Plusieurs associations dynamisent le village :

- le comité des fêtes (fête patronale, Saint Jean, 14 juillet, Beaujolais nouveaux, Saint Nicolas, Noël),
- le conseil de fabrique,
- l'association des amis du site de Saint Hubert pour la réhabilitation de l'abbaye.

Transport en commun

Aucune ligne régulière d'autocar ne dessert le village.

Assainissement

L'assainissement est autonome. Un réseau d'eau pluviale existe sur les 3 pôles bâtis : SAINT HUBERT, BEFEY et VILLERS BETTNACH.

Une étude d'assainissement est en cours.

Alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable est assurée par le syndicat des eaux de l'est thionvillois. Les eaux proviennent du syndicat mixte de production Fensch Moselle. Il y a un réservoir sur la route de GONDREVILLE et à LUTTANGE

Le réseau d'eau potable date de 1969. L'alimentation de la commune est assurée par gravité.

Il n'y a pas de problème de qualité. La quantité est suffisante. Les débits sont variables en fonction de la situation sur le ban communal.

Il n'y a pas de périmètres de protection sur le ban communal.

Protection incendie

SAINT-HUBERT possède une défense incendie composée de 8 poteaux : 3 sont hors norme et 1 est inutilisable. Les poteaux au village de SAINT HUBERT sont corrects. Les 2 poteaux de VILLERS BETTNACH ont des débits insuffisants. 2 poteaux sur 3 à BEFEY ont un débit suffisant.

Les débits maxima vont de 27 à 228 m³/h, les pressions vont de 4 à 9 bars.

Traitement des déchets

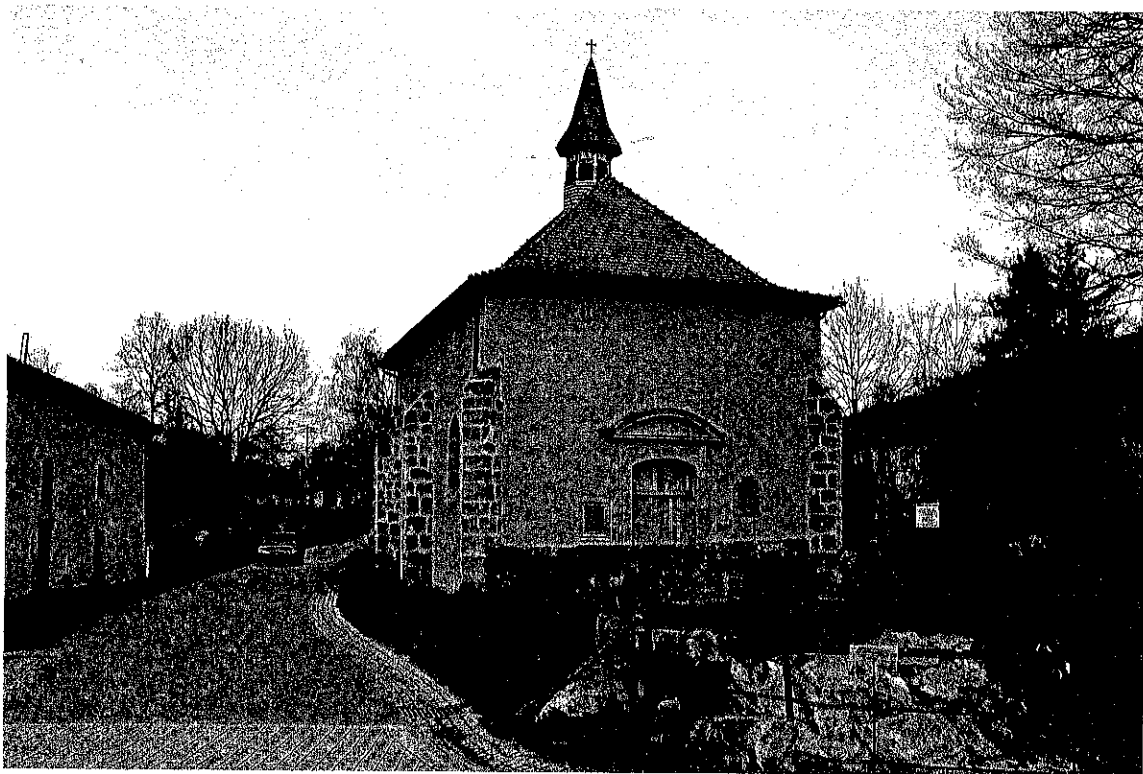
Les ordures ménagères sont ramassées une fois par semaine. Elles sont acheminées vers le centre d'enfouissement technique de classe II de FLEVY. Il y a un tri sélectif en ramassage porte à porte une fois par semaine. C'est la communauté de communes du Haut Chemin qui gère la collecte et le ramassage des déchets ménagers.

Il y a des conteneurs (verre, papier) à la disposition de la population. Les encombrants sont évacués 4 fois par an.

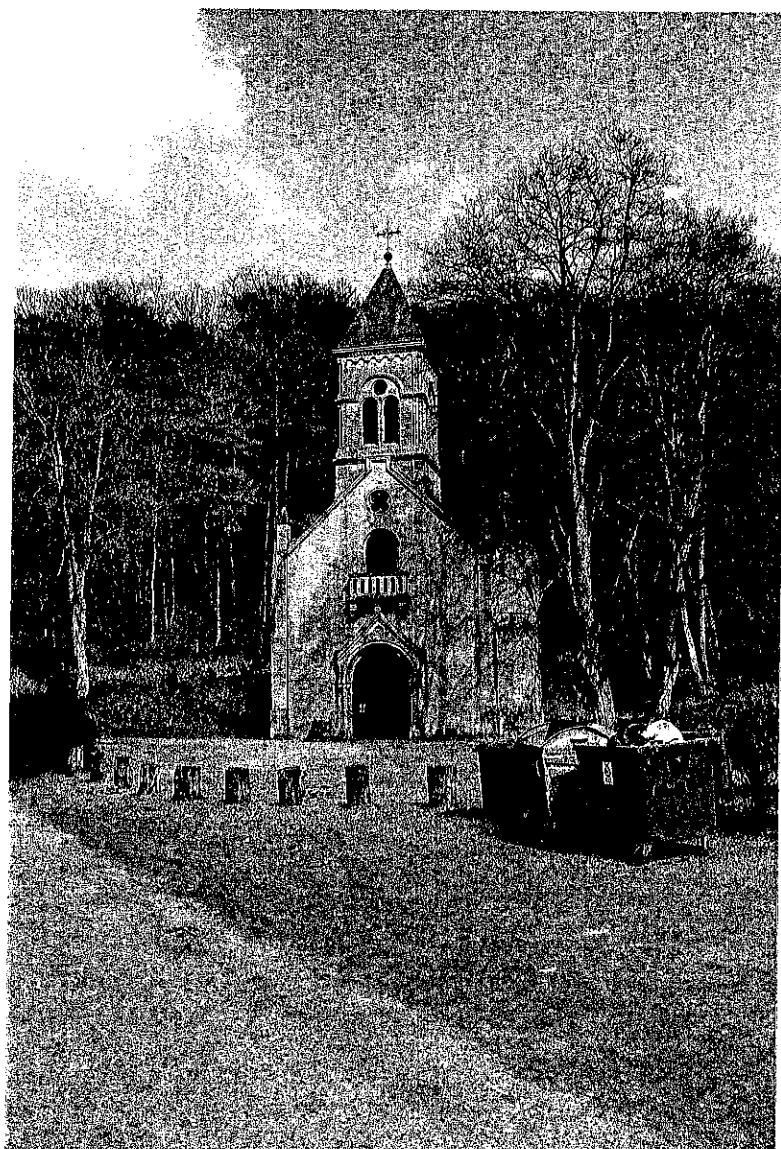
1.2.6. Patrimoine communal

SAINT-HUBERT possède :

- un monument historique classé le 28 mars 1905 : les portes du 17^{ème} siècle et les restes de la chapelle romane de l'abbaye cistercienne du 12^{ème} siècle de VILLERS BETTNACH,
- 3 chapelles (Rabas à BEFEY, des Humbles à VILLERS BETTNACH, SAINT HUBERT),
- la fontaine du loup et l'étang des moines en forêt domaniale de VILLERS, la fontaine Charlemagne
- 3 lavoirs,
- 2 calvaires,
- 1 ancien cimetière autour de la chapelle des Humbles (19^{ème} siècle).



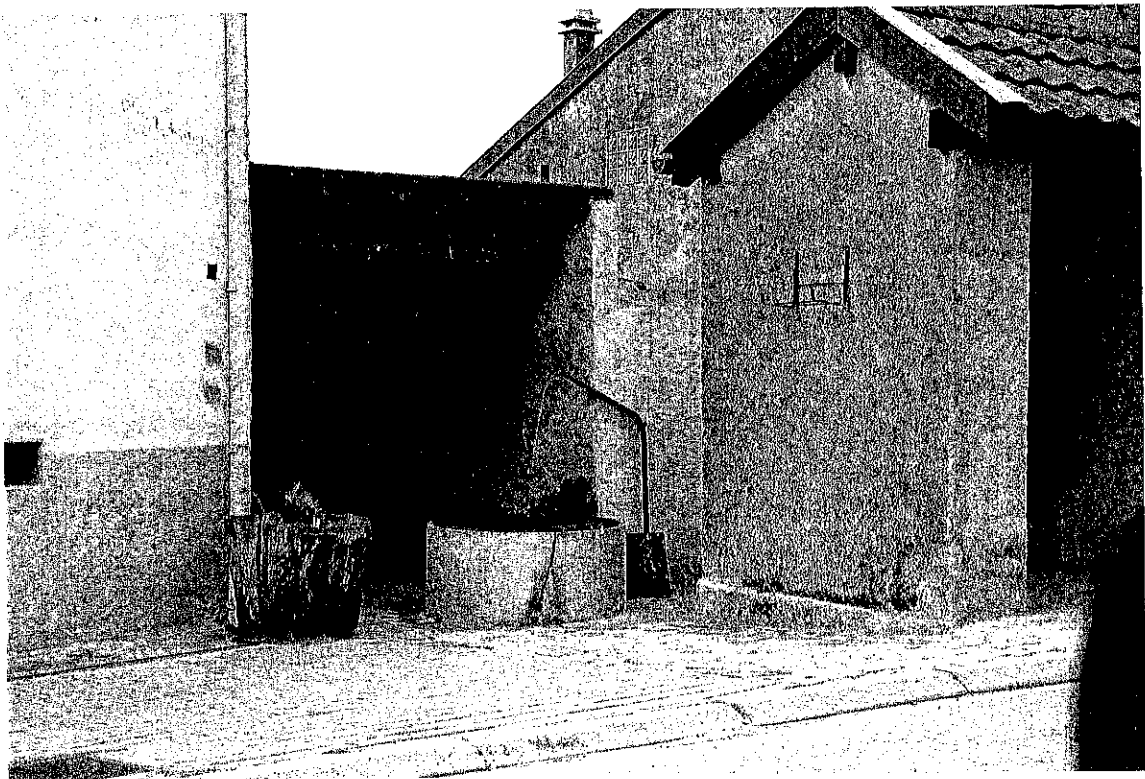
L'abbaye cistercienne de VILLERS BETTNACH.



La chapelle de Rabas
sur la route menant à BEFEY.



Le calvaire à BEFEY.



Le lavoir de SAINT-HUBERT.

1.3. ELEMENTS PHYSIQUES

1.3.1. Topographie

La commune est située dans la vallée de la Canner. Les altitudes varient de 208 m dans la vallée à 351 m en forêt. Le dénivelé atteint 143 m.

Le village de SAINT-HUBERT se situe à une altitude de l'ordre de 215 m.

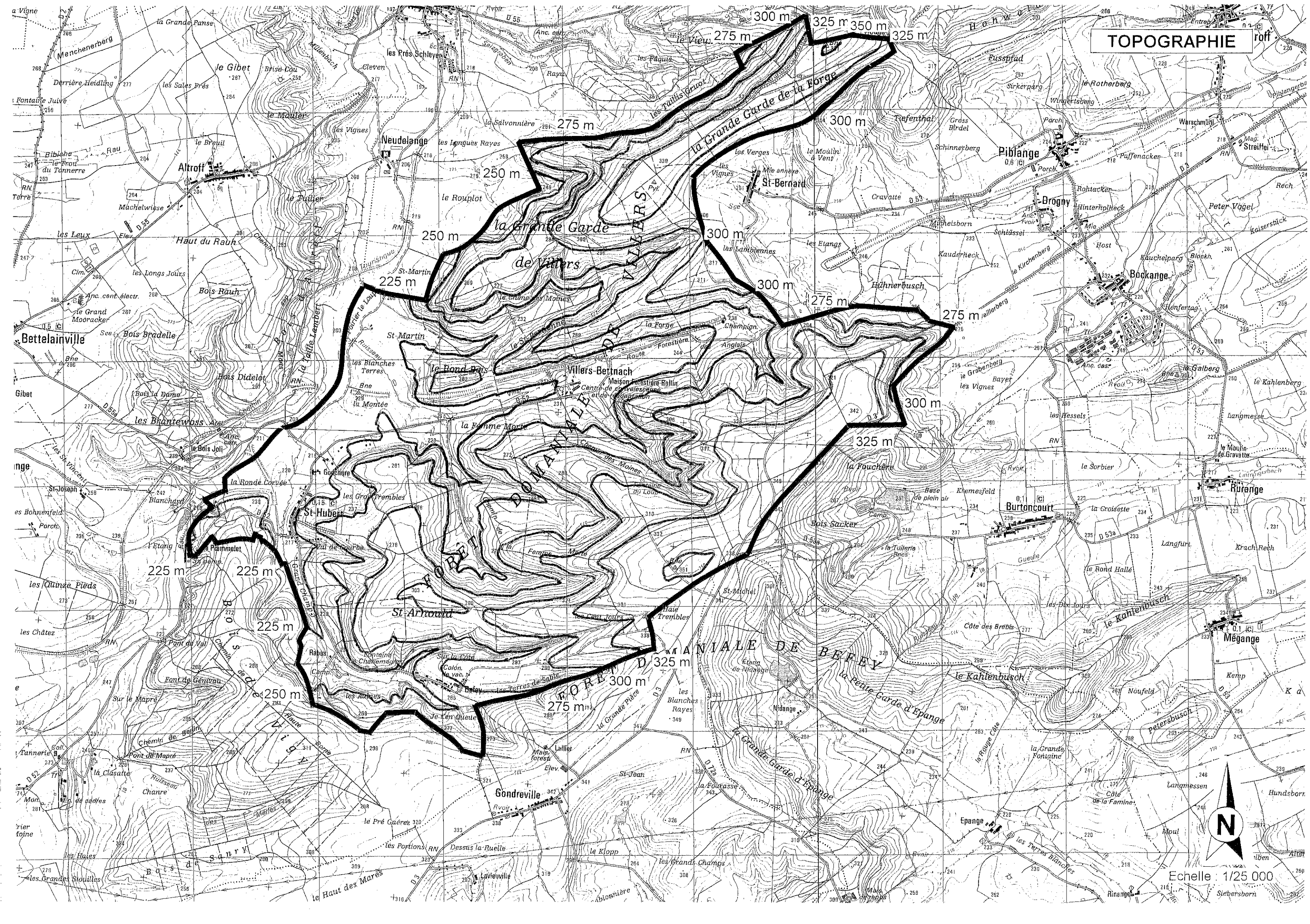
Les pentes sont généralement faibles dans la vallée (1 à 2%) et atteignent 10 % en forêt.

1.3.2. Géologie

Situé en bordure orientale du bassin parisien, sur SAINT-HUBERT, sont affleurants :

- les alluvions anciennes F : elles sont composées de galets, de graviers et de sables recouverts d'une mince couche de limons étalés par les inondations
- les alluvions modernes Fz : leur composition varie en fonction de la nature des terrains traversés,
- les calcaires à Gryphées I_{3a-2} du Lias : de 45 à 60 m de puissance, c'est une alternance de bancs calcaires, épais de 0,10 à 0,40 m et de marnes de teinte bleu foncé, jaune par altération, riche en pyrite. Les marnes sont parfois bitumineuses, les fossiles sont fréquents. Ces terrains sont à l'origine du relief de côte,
- les argiles de Levallois I_{1b} du Lias : d'une puissance de 5 à 7 m d'argile rose vif à rouge lie de vin, c'est un niveau aquifère à la base des calcaires,
- les grès rhétiens I_{1a} du Lias : de puissance 30 à 40 m, les argiles sont schisteuses noires en mélange avec des galets, des conglomérats, du sable et des grès micacés (friables, à grains fins, de teinte claire). La base est riche en débris de poissons,
- les marnes bariolées t_{7e} du Keuper supérieur : ce sont des marnes vertes et lie de vin avec des bancs dolomitiques. La puissance atteint 35 m de marnes bariolées à tons pâles (vert, violet, gris) avec des nodules et des bancs dolomitiques. La dolomie est compacte à cassure polyédrique,
- les marnes rouges à gypse t_{7d} : de 10 à 25 m de puissance, ces marnes sont rouges, violettes, vertes avec des lentilles de gypse ou des bancs d'anhydrite.

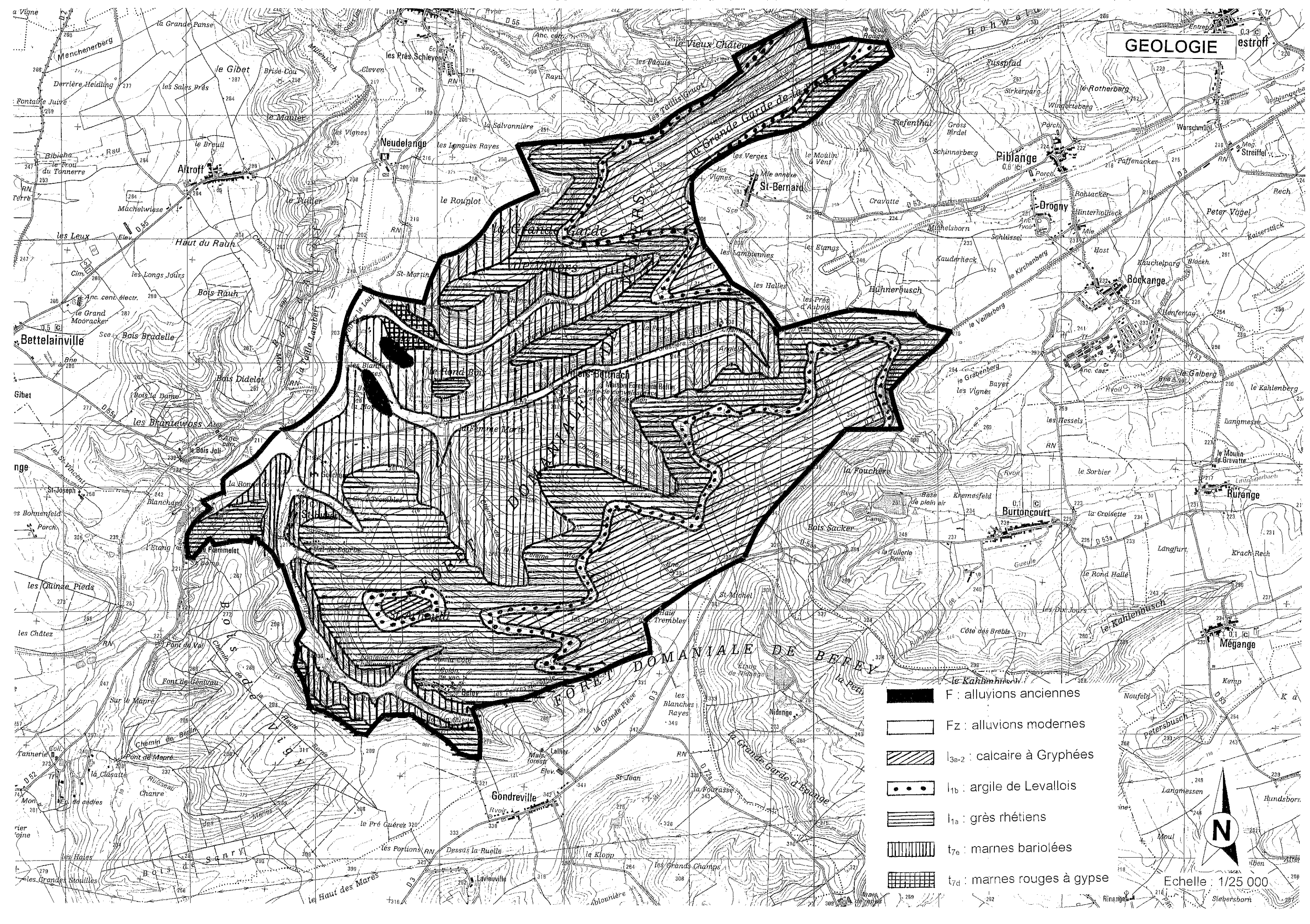
TOPOGRAPHIE



Echelle : 1/25 000

GEOLOGIE

estroff



- F : alluvions anciennes
- Fz : alluvions modernes
- l_{3a-2} : calcaire à Gryphées
- l_{1b} : argile de Levallois
- l_{1a} : grès rhétiens
- t_{7e} : marnes bariolées
- t_{7d} : marnes rouges à gypse



Echelle : 1/25 000

1.3.3. Eaux

Hydrologie : les eaux superficielles

La commune de SAINT-HUBERT est située dans le bassin versant de la Canner et appartient au SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Métropole lorraine qui couvre la partie aval de la Moselle.

Sur le ban communal, sont présents :

- le ruisseau de Saint-Hubert,
- le ruisseau de Villers Bettnach,

affluents rive droite de la Canner. Ils prennent leur source en forêt à SAINT-HUBERT.

Les cours d'eau ne créent aucune zone inondable sur le ban communal.

Aucune donnée n'est disponible sur la qualité des eaux des cours d'eau affluent de la Canner.

Les eaux usées communales sont rejetées sans traitement, sa qualité se dégrade en aval du rejet. Bien que les débits du cours d'eau ne soient pas élevés, les rejets sont aussi faibles compte tenu du nombre d'habitants : le pouvoir d'auto épuration du ruisseau n'est pas forcément dépassé. Les cours d'eau sont situés en zones agricoles, la qualité de l'eau devrait être bonne à condition qu'il n'y ait pas de rejet de pesticide ni d'engrais.

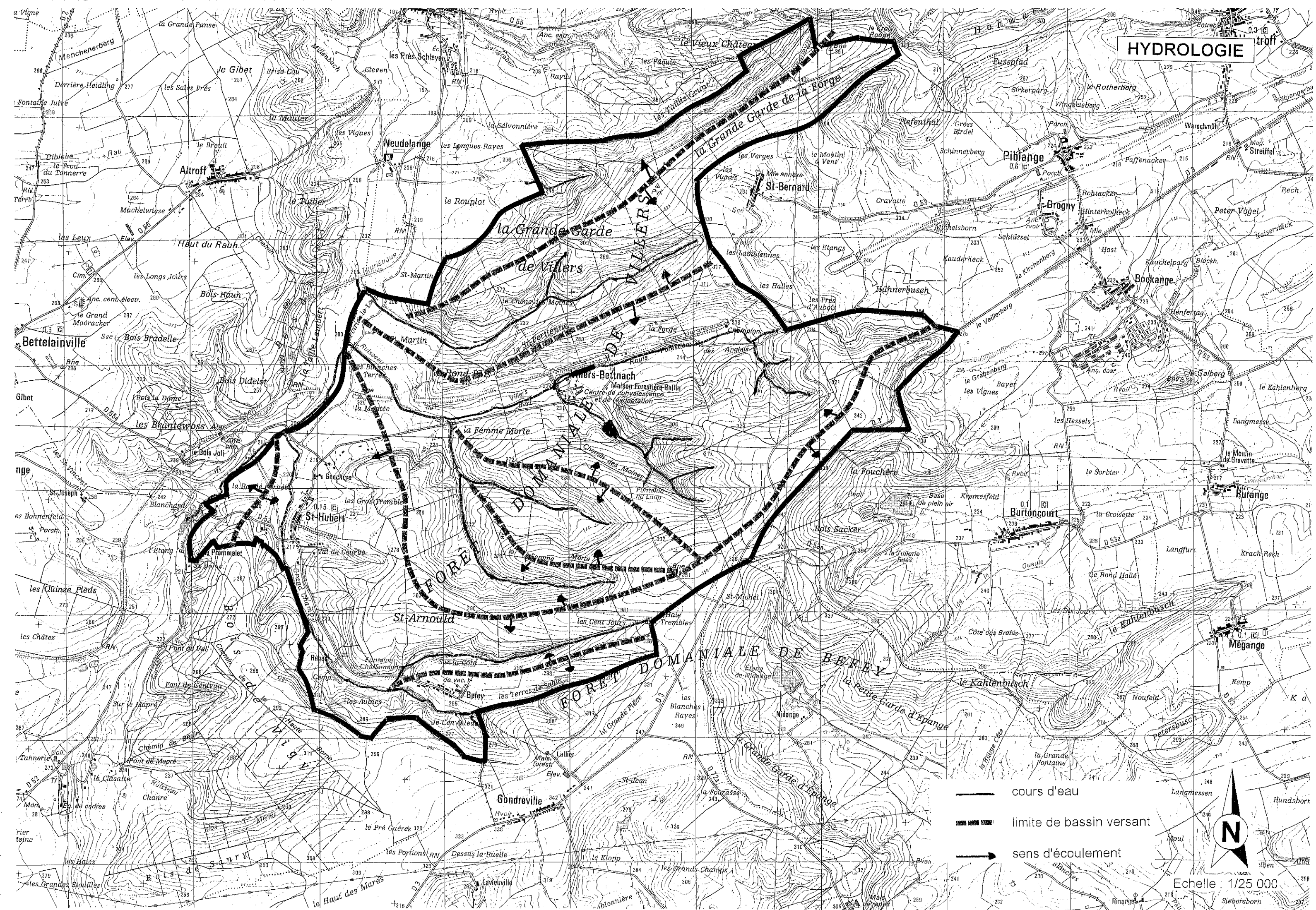
La Canner a une qualité 3 (médiocre) en 1997 alors que l'objectif de qualité est 1B (bonne qualité) : il y a une différence de 2 rangs.

Hydrogéologie : les eaux souterraines

Le grès vosgien est le réservoir naturel d'une eau potable presque toujours d'excellente qualité ; il fournit une eau sous pression.

La base des terrasses alluviales fournit des nappes aquifères d'importance variable.

Le seul niveau important est celui des grès rhétiens qui donne lieu à des sources parfois abondantes (fontaine Charlemagne à Rabas). Des sondages atteignent les calcaires du Trias et le grès vosgiens. A l'affleurement sont utilisés les grès du Keuper, la dolomie moellon et le calcaire à Gryphées.





Le ruisseau de Saint-Hubert au niveau de la route départementale n°52.

1.4. MILIEUX NATURELS

1.4.1. Milieux biologiques

Flore

Le ban communal présente deux grands types de milieux naturels :

- les espaces agricoles : cultures et surfaces en herbe (8%),
- les boisements (79%).

SAINT-HUBERT possède peu de terrains agricoles. Ce sont principalement des prairies dépendantes des pratiques agricoles. En fond de vallée, elles sont humides. Elles ne perdurent qu'au travers de la fauche et du pâturage qui empêchent la colonisation par les arbustes et les ligneux. Les prairies de fauche sont dominées par les graminées (Vulpin, Fétuque, Pâturin). Les prairies pâturées présentent un intérêt floristique moindre, elles sont souvent transformées par l'apport de fertilisant ou de plantation (Trèfle, graminées).

Les milieux biologiques naturels se sont maintenus principalement dans les massifs boisés. C'est une Chênaie Hêtraie avec présence de Charme. Les massifs boisés apparaissent comme partout en Lorraine, comme des lambeaux de la forêt d'origine défrichée. Ils marquent les anciens finages et séparent encore les communes. Les essences dominantes sont le Hêtre, les Chênes pédonculés et sessiles. Sont aussi présents le Charme, le Frêne, le Bouleau verruqueux, l'Alisier torminal, le Tilleul, le Poirier, l'Erable sycomore, le Merisier, et des résineux (Pin sylvestre, Mélèze, Douglas). La Scille à deux feuilles est présente dans le sous bois.

Le ban communal est riche en Orchidées.

Les bords de ruisseau présentent également un intérêt écologique. En eau libre, ce sont les Renoncules, les Nénuphars et les Potamots qui sont présents. Les roselières ceinturent l'eau libre avec les Massettes, les Carex.

Les vergers sont quasiment inexistants.

Faune

Les prairies de fauche sont le domaine du Râle des genêts et du Courlis cendré. Les prairies pâturées accueillent des mammifères et des oiseaux (Vanneau huppé dans les pâtures humides).

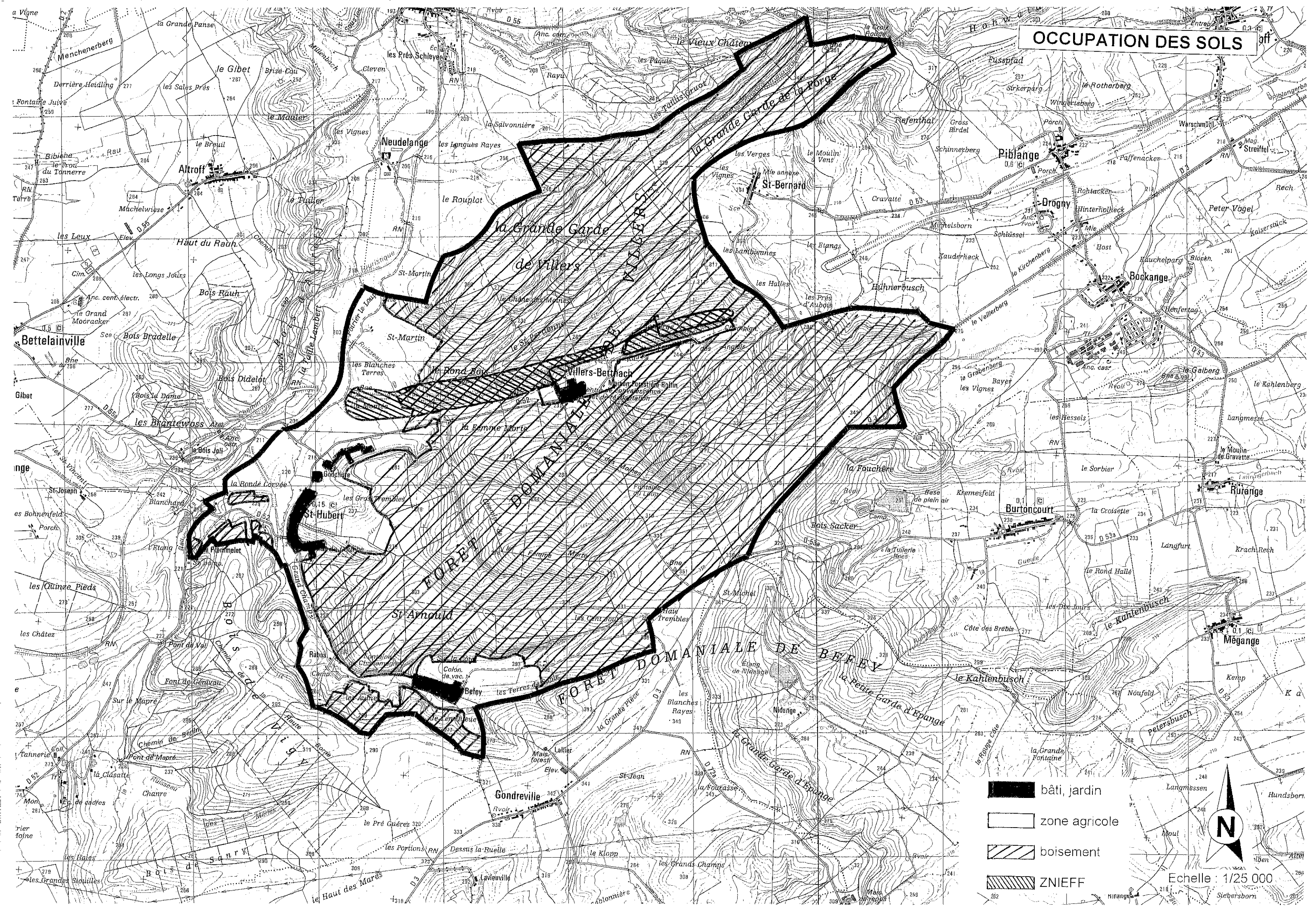
Les boisements sont le lieu de repos et de gagnage du gibier : Chevreuil (10 têtes au 100 ha), Sanglier et Cerf. Le Renard, le Blaireau, la Bécasse des bois, les Pics et des Echassiers sont aussi présents en forêt. Les papillons sont nombreux.

1.4.2. Sites d'intérêt écologique

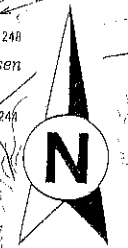
Il y a une ZNIEFF³ : c'est l'ancienne voie ferrée de METZ à BOUZONVILLE. Elle s'étend sur les communes de PIBLANGE et de SAINT-HUBERT. Cette voie ferrée a entaillé la côte des grès de la vallée de la Canner, à proximité de VILLERS BETTNACH. C'est une pelouse calcaire et des marais qui s'étendent sur 77 ha. La friche herbacée sèche de grande diversité végétale crée un espace très fleuri. Sur les talus ombragés, la Ceterach officinale (fougère velue) est observable (seul site en Moselle). Cette ZNIEFF a un intérêt régional par la richesse de sa végétation.

³ ZNIEFF : Zone Naturelle d'intérêt Faunistique et Floristique

OCCUPATION DES SOLS



- bâti, jardin
- zone agricole
- boisement
- ZNIEFF



Echelle : 1/25 000



Prairies et boisements se partagent les espaces naturels non bâtis.

1.4.3. Paysage

Unités paysagères

Pour définir les unités paysagères, plusieurs paramètres de l'environnement sont confrontés : topographie, occupation du sol, artificialisation du site.

Les unités paysagères de SAINT-HUBERT sont :

- le village de SAINT-HUBERT situé dans la vallée,
- l'annexe de BEFEY,
- l'annexe de VILLERS-BETTNACH.

Analyses visuelles

Le village de SAINT-HUBERT s'est installé dans la vallée

En provenance de VIGY, le village reste protégé. Il se découvre à la faveur d'un virage de la RD et se laisse appréhender plus facilement en provenance de BETTELAINVILLE. Il est construit le long de la RD52. Village rue, il est dominé par les caractéristiques lorraines où les constructions accolées sont très présentes. De faible dimension, l'activité agricole est inexistante dans le tissu bâti dense. Une ancienne ferme, la ferme de Godchure, située à l'écart du village est transformée en gîte rural et chambre d'hôte depuis 2003.

Le ban communal est lisible facilement à partir du réseau viaire. Le paysage est dominé par le caractère rural des lieux. Les boisements omniprésents créent des barrières visuelles. Les arbres isolés soulignent le relief qui reste très peu contrarié dans la vallée.

Dans la vallée, le cours d'eau s'est installé sur des terrains tendres qu'il a érodés. Il est bordé par une ripisylve qui laisse imaginer l'eau courante. Le relief est peu marqué, les vues sont toujours courtes par la présence des forêts. Ce sont, ici, les prairies qui dominent.

BEFEY se découvre en approche immédiate. Encerclé par la forêt, le village s'est développé là où les pentes sont les moins fortes et le long d'une unique voie. De faible dimension et en cul de sac, il forme une unité homogène dans un écrin de verdure (forêt et prairie).

VILLERS BETTNACH est situé aux confins de la forêt domaniale, là où la RD s'arrête. L'unité urbaine est très différente des deux précédents, c'est un hameau de configuration tas centré sur 2 monuments imposants : l'abbaye cistercienne et l'ancien centre de convalescence. Les habitations sont soit typiquement lorraines, soit plus contemporaines. Le paysage reste rural, aux vues courtes en raison de la présence de la forêt limitrophe.

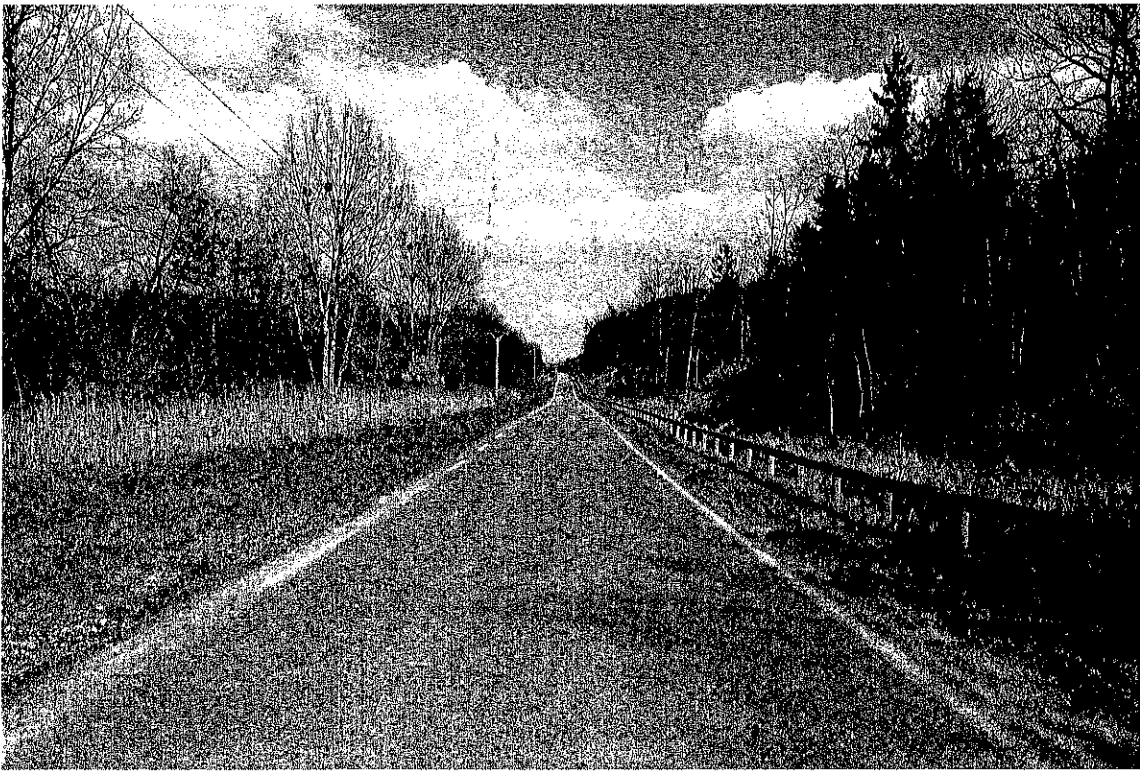
La vallée de la Canner est un site inscrit depuis le 03 octobre 1994. Elle s'étend sur les communes de KEDANGE, VRY, VIGY, HOMBOURG BUDANGE, BETTELAINVILLE, SAINT HUBERT, METZERESCHE, LUTTANGE, CHARLEVILLE, EBERSVILLER. Sur SAINT HUBERT, le site couvre la quasi totalité du ban communal et notamment les 3 pôles bâtis.



SAINT HUBERT, vue à partir de la RD52 en provenance de VIGY. Le village se découvre entre la végétation. Les vues restent courtes.



SAINT HUBERT, vue à partir de Rabas. Seuls quelques toits laissent deviner le village encerclé par les forêts et logé en fond de vallée.



La RD52 menant à VILLERS BETTNACH : sentiment de circuler dans un couloir relativement étroit.



Un paysage rural au doux vallonnement, à peine artificialisé (ligne électrique).



La ferme de Godchure, à la sortie de SAINT HUBERT en direction de VILLERS BETTNACH : situation privilégiée en bordure de RD et en plaine nature.

1.5. UTILISATION DU SOL

1.5.1. Agriculture

En 1979, il y avait 6 exploitations, en 1988, 5 et en 2000, il n'en reste plus que 3. En 2004, il n'y a plus d'exploitations sur SAINT HUBERT.

Les exploitations étaient orientées vers la polyculture et l'élevage.

En 2000, l'espace agricole représente 141 ha sur 1604 ha totaux. Il est voué aux surfaces toujours en herbe qui représentent seulement 2 ha en 2000. L'élevage est orienté vers la volaille.

Aujourd'hui, ce sont des exploitants de communes limitrophes qui valorisent les terres agricoles du ban de SAINT HUBERT

Il n'y a jamais eu d'aménagement foncier.

1.5.2. Sylviculture

La forêt domaniale de VILLERS BEFEY dispose d'un plan d'aménagement pour la période 1990 - 2004. Elle couvre une surface de 2019 ha répartie sur les communes de ABONCOURT (0,23 ha), BURTONCOURT (87,82 ha), CHARLEVILLE-SOUS-BOIS (409,62 ha), EBERSVILLER (38,68 ha), SAINT-HUBERT (1280,57 ha) et VRY (202,38 ha). Elle est traitée par conversion en futaie régulière par la méthode du groupe de régénération élargi.

Les objectifs sont la production de bois d'oeuvre feuillu et résineux, bois d'industrie, bois de chauffage. L'exercice de la chasse, l'accueil du public et la protection du milieu sont aussi recherchés.

La fréquentation par le public est forte. De nombreux sentiers sont balisés par le club vosgien.

En surface, les essences présentes sont :

- le Chêne : 30%,
- le Hêtre : 26%,
- le Frêne : 6%,
- les autres feuillus : 2%
- l'Epicéa : 9%,
- les autres résineux : 12%.

Par des gestions passées, la forêt a été traitée :

- de 1884 à 1930 : taillis sous futaie, pour VILLERS
- de 1931 à 1958, de 1964 à 1987 : conversion en futaie régulière, pour VILLERS
- avant 1919 : taillis sous futaie et reboisement à but cynégétique pour BEFEY
- de 1928 à 1957, de 1963 à 1986 : conversion en futaie régulière pour BEFEY.

1.5.3. Richesses naturelles

Il n'y a pas de richesses au niveau du sous-sol. Le sol est riche par la présence d'une ZNIEFF décrite précédemment.

2. HYPOTHESES ET OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

2.1. LE PORTER A LA CONNAISSANCE

Le 31 octobre 2003, Monsieur le Préfet a fait parvenir à la commune de SAINT-HUBERT le porter à la connaissance.

Par délibération en date du 21 mars 2003, le Conseil Municipal a décidé de prescrire une carte communale sur l'ensemble du territoire de la commune.

En application de l'article R 124-4 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur d'informer la commune des différentes prescriptions obligatoires et servitudes d'utilité publique applicables sur le ban communal de la commune.

2.2. LES ACTIONS EN INTERCOMMUNALITE

Les actions en intercommunalité sont :

- la collecte et le traitement des ordures ménagères par la communauté de communes du Haut Chemin,
- l'adduction eau potable par le syndicat des eaux de l'est thionvillois,
- la voirie par le syndicat à vocation unique de VIGY MONTIGNY nord
- le tourisme par le syndicat intercommunal à vocation touristique du pays messin,
- l'entretien de la rivière par le syndicat de la Canner,
- le ramassage scolaire par le Conseil Général,
- la protection incendie par le SDIS.

3. CONCLUSION

La commune de SAINT-HUBERT est très proche de VIGY qui a une fonction de bourg dans cette partie de la Moselle. Les atouts de SAINT-HUBERT sont liés à ces vastes espaces boisés.

SAINT HUBERT reste une commune aux paysages ruraux de qualité où l'urbanisation n'a pas encore dénaturé le site. Les 3 pôles bâtis sont éloignés géographiquement, ils ont leur caractéristique propre et bénéficient tous de la forêt omniprésente. L'artificialisation du ban communal est très faible.

Les contraintes de développement de SAINT-HUBERT sont liées aux lieux (site inscrit, vallée étroite, forêt protégée, urbanisation en 3 pôles urbains). Les servitudes d'utilité publique (forêt soumise, site inscrit, monument historique, dégagement aéronautique) confirment la sensibilité du ban communal. La pression foncière n'est pas pesante mais la proximité de l'agglomération messine pourrait permettre une urbanisation galopante. Les projets de développement doivent respecter les unités urbaines existantes et le patrimoine naturel et historique.

**DEUXIEME PARTIE
JUSTIFICATION DES
DISPOSITIONS DE LA CARTE
COMMUNALE**

1. CONTRAINTES REGLEMENTAIRES

1.1 CONTRAINTES AGRICOLES

La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) modifie, en son article 204, les dispositions de l'article L.111-3 du code rural.

"Art. L 111-3 - Lorsque des dispositions législatives ou réglementaires soumettent à des conditions de distance l'implantation ou l'extension de bâtiments agricoles vis-à-vis des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers, la même exigence d'éloignement doit être imposée à ces derniers à toute nouvelle construction précitée à usage non agricole nécessitant un permis de construire, à l'exception des extensions de constructions existantes."

"Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, une distance d'éloignement inférieure peut être autorisée par l'autorité qui délivre le permis de construire, après avis de la chambre d'agriculture, pour tenir compte des spécificités locales, notamment dans les zones urbaines délimitées par les documents d'urbanisme opposables aux tiers et dans les parties actuellement urbanisées de la commune en l'absence de documents d'urbanisme."

Il n'y a pas de bâtiments d'élevage sur le ban communal. L'agriculture n'est pas un frein à l'urbanisation à SAINT HUBERT.

1.2 CONTRAINTES LIES AUX SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

La forêt soumise au régime forestier couvre presque 80% du ban communal : c'est le patrimoine de SAINT HUBERT. C'est une contrainte forte à l'urbanisation.

Le monument historique à VILLERS BETTNACH est une contrainte vis-à-vis de la typologie des constructions. En cas de réhabilitation de constructions ou de nouvelles constructions, l'architecte des bâtiments de France donnera son avis sur l'aspect extérieur de la construction ainsi que son implantation dans le site.

Le site inscrit qui couvre toutes les zones urbanisées du ban communal nécessite aussi l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

La voie de chemin de fer n'est pas une contrainte à l'urbanisation compte tenu de sa position sur le ban communal.

La servitude de dégagement à 340 m NGF n'est pas non plus une contrainte : l'altitude maximale des zones bâties est voisine de 225 m à SAINT HUBERT, 260 m à BEFEY et 230 m à VILLERS BETTNACH, soit de 80 à 120 m en deçà de la cote altimétrique.

2. ENJEUX COMMUNAUX

SAINT HUBERT a une ossature linéaire centrée sur la rue principale puis se sont greffées une transversale courte (rue du val de courbe) et quelques habitations le long de la route menant à BEFEY. L'entretien et la réhabilitation du bâti existant ont été retenus afin de préserver l'attractivité de la commune et répondre à la loi SRU.

BEFEY est un hameau linéaire, en cul de sac, sur une rue. La forêt proche et le relief sont des contraintes à l'urbanisation.

VILLERS BETTNACH a une structure de village tas autour de l'abbaye cistercienne et de l'ancien centre de convalescence. L'abbaye cistercienne, classée monument historique, doit garder une lisibilité aisée. Les ruines du couvent à l'arrière de l'ancien centre de convalescence sont une réserve archéologique à préserver.

Les données paysagères fortes liées à la présence d'espaces boisés importants pourront être préservées avec des objectifs d'urbanisation raisonnée et centrée sur le bâti existant.

3. DEVELOPPEMENT COMMUNAL

L'objectif communal a été prioritairement de disposer à nouveau d'un document d'urbanisme : les MARNU n'existant plus. La carte communale en est le prolongement classique.

La commune souhaite accroître la population mais les grands bouleversements démographiques ne sont pas recherchés ce qui permettra de garder "l'esprit de village" et de protéger les enjeux environnementaux.

Le changement de destination de certains bâtiments à usage collectif en immeubles d'habitations augmentera la population de 30% d'ici 2 à 3 ans. Il s'agit du centre de convalescence de VILLERS-BETTNACH qui sera transformé en 8 appartements lors d'une première tranche de travaux ; une seconde tranche de travaux de la même ampleur devrait être programmée par la suite. Les bâtiments de l'ancienne fondation Saint-Jean à BEFEY seront eux aussi transformés en habitations.

Afin de pouvoir réguler cet afflux massif de population, aucune extension des zones bâties sur SAINT-HUBERT et sur BEFEY n'est envisagée.

Sur VILLERS BETTNACH, il a été retenu de laisser l'ensemble des habitations en zone naturelle.

Les objectifs de développement de la commune restent donc volontairement limités aux dents creuses.

Le même raisonnement est tenu autour du bâti. Il s'agit :

- d'inclure toutes les constructions existantes,
- de tenir compte de la présence des réseaux et de la largeur des voies,
- le parcellaire cadastral n'est pas systématiquement retenu comme limite de zone, notamment à l'arrière des constructions où est plutôt recherchée une situation ne permettant pas de réaliser une seconde rangée de maisons.

Tout type de construction est possible en zone A notamment les annexes (garage, abris de jardin) dans les limites proposées.

En zone naturelle notée N, l'adaptation, la réfection, l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et la mise en valeur des ressources naturelles sont seules autorisées.

Un respect d'une bande non constructible de 30 m est souhaitable en bordure des forêts afin de ne pas endommager les constructions lors de chablis et d'éviter les façades toujours à l'ombre susceptibles de voir se développer plus facilement l'humidité

Compte tenu de l'inscription de la quasi-totalité du ban communal et des 3 pôles bâtis dans le site de la vallée de la canner, des prescriptions sont à respecter quand à l'implantation des constructions, leur réhabilitations et les menuiseries : l'architecte des bâtiments de France sera systématiquement consulté pour tout permis de construire.